



RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Année 2025



SOMMAIRE

Contexte réglementaire du rapport annuel	3
Mot du Vice-Président en charge de la gestion des déchets	4
Présentation générale du territoire	7
Description du Service Déchets	9
Les indicateurs techniques	10
a) Prévention des déchets	10
a1) Les composteurs individuels	10
a2) Le broyeur de végétaux	10
b) Pré-collecte	11
c) Collectes des déchets ménagers	12
c1) Collectes en apport volontaire	12
c2) Collectes en porte-à-porte	14
c3) Collectes en déchetteries	16
d) Traitement des déchets ménagers	20
d1) Traitement des emballages recyclables	20
d2) Traitement des ordures ménagères	21
d3) Traitement des déchets collectés en déchetteries	22
d4) Taux de valorisation globale et taux de refus	24
Les indicateurs financiers	26
a) Détails du coût des prestations réalisées en 2025	26
b) Compte administratif 2025	27
c) Budget de fonctionnement 2025	28
c1) Nature et répartition des charges et des produits	28
c2) Coût aidé et financement du service public	29
d) Coût des différents flux de déchets	29
d1) Coût des différents flux à la tonne	29
d2) Répartition des charges par flux et par étape technique	30
e) Evolution des coûts de 2022 à 2025	31
Communication	32
Liste des annexes	33

Contexte réglementaire du rapport annuel

Les articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiés par le décret n°2015-1827, précisent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter ce rapport afin de répondre aux deux objectifs suivants :

- informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser une prise de conscience concernant les enjeux autour du tri, de la prévention, de l'économie circulaire et de l'importance du rôle de chacun dans la gestion de ses déchets ;
- mettre en perspective l'ensemble des données ayant une vocation transparente dans l'intérêt des administrés.

Ainsi, ce rapport dresse un bilan de l'année 2025 en présentant l'ensemble des éléments (tonnages, coûts, évolutions, actions, etc...) caractérisant la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans le cadre de sa compétence déchets.

Mot du Vice-Président en charge de la gestion des déchets



L'activité déchets en 2025 et les perspectives 2026

Depuis ma prise de fonction le 8 avril 2026, je n'ai cessé de découvrir et d'apprendre le fonctionnement de la gestion de nos déchets. J'ai rencontré l'ensemble du personnel intervenant sur les déchetteries, les agents techniques ainsi que le personnel administratif.

D'une manière générale, le service répond aux attentes des habitants du territoire de la CCHSAM. Je tiens à féliciter l'ensemble du personnel pour son engagement au service public de gestion des déchets.

Ma première mission sera de mobiliser et de fédérer les membres de la commission Déchets. Ensemble, nous aurons pour objectif de proposer des solutions et des pistes d'amélioration pour renforcer la qualité du service rendu. Cette commission aura pour vocation de formuler des propositions et d'émettre des avis qui, je l'espère, seront validés par les élus communautaires.

Rapport d'activité 2025 – Analyse des principaux résultats

Le rapport d'activité 2025 fait apparaître une baisse de l'activité des trois déchetteries, avec près de **400 tonnes de déchets collectés en moins** par rapport à 2024.

Sur les **9 632 tonnes** collectées en déchetteries :

- **2 925 tonnes** sont des déchets verts ;
- **2 755 tonnes** sont des gravats ;
- **1 760 tonnes** sont des encombrants.

À eux seuls, ces trois flux représentent **près de 80 % des tonnages** collectés dans les trois déchetteries.

Les déchets verts sont valorisés à **100 % par le compostage**, tandis que les gravats sont dirigés vers le SMIRGEOM de Ségrie et sur la commune d'Assé le boisne, pour lesquels la collectivité ne supporte que le coût du transport. En revanche, les encombrants constituent le flux le plus coûteux puisqu'ils engendrent des frais de transport, de traitement et d'enfouissement, pour un coût total d'environ **220 € TTC la tonne**.

Concernant les **Points d'Apport Volontaire (PAV)**, destinés à la collecte des emballages recyclables, du verre et des textiles, le groupe Paprec a collecté **1 855 tonnes d'emballages** et **976 tonnes de verre**, soit une progression de **1,6 %** par rapport à 2024 pour le multimatériaux et **5,7 %** pour le verre.

Cette évolution positive est toutefois freinée par un **taux de refus de tri de 50 % sur les emballages**, représentant un coût de plus de **427 000 € TTC** pour la collectivité. En d'autres termes, **un déchet sur deux déposé dans les conteneurs de tri sélectif n'y a pas sa place**. Cette situation soulève une question essentielle : **quelles actions devons-nous mettre en œuvre pour réduire significativement ce taux de refus ?** Le renforcement de la communication, la sensibilisation des usagers et l'amélioration des consignes de tri constituent des pistes à poursuivre.

Enfin, les résultats de la **caractérisation des déchets d'ordures Ménagères**, réalisée par Citeo, sont particulièrement encourageants. Les analyses montrent que **seulement 10 % des emballages recyclables sont encore présents dans les sacs d'ordures ménagères**. Ce résultat est **10 points inférieur à celui des collectivités rurales comparables** et **17 points inférieur à la moyenne nationale**, ce qui témoigne des efforts réalisés par les habitants en matière de tri des déchets.

Sur le plan financier dont vous avez le détail dans le rapport. Je retiendrais que l'ensemble des prestations de collectes et de tri s'élèvent à **2,342 millions d'euros** soit une baisse de 1,5 % dont 900 000 € pour les Ordures Ménagères et 811 500 € pour les multimatériaux ; le reste concerne le bois, le cartons, les encombrants et les produits dangereux.

Quelques aménagements réalisés en 2025 :

À l'automne 2025, le deuxième panneau d'information a été installé à l'entrée de la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré. Désormais, les trois déchetteries de la CCHSAM sont équipées de deux panneaux identiques : le premier présente un plan d'ensemble avec le sens de circulation et les principales consignes de sécurité, tandis que le second rappelle les horaires d'ouverture ainsi que la liste des déchets acceptés et refusés.

Le premier guide du tri de la CCHSAM a également été conçu en interne, puis distribué par voie postale à l'ensemble des usagers du service en juillet 2025. Les consignes de tri y ont été actualisées afin de tenir compte de l'évolution du centre de tri Valorpôle72. Les petits métaux (acier et aluminium) sont désormais récupérés et recyclés.

Quelques informations pour 2026

L'année 2026 sera marquée par le renouvellement de plusieurs marchés publics, dont la plupart arrivent à échéance au 31 décembre 2026. Cela concerne notamment le traitement des ordures ménagères, actuellement assuré par le groupe Véolia, ainsi que le traitement des emballages multi matériaux réalisé par le groupe Suez sur le site de Valorpôle au Mans. Nous devons également réexaminer l'ensemble des prestations liées aux déchetteries : collecte et traitement des cartons, des métaux, des déchets verts, du bois, des encombrants, des gravats et des DDS (Déchets Diffus Spécifiques), c'est-à-dire les produits chimiques.

La commission devra également se pencher sur plusieurs sujets importants, notamment les horaires d'ouverture des déchetteries et l'amélioration de la qualité du tri. Nous devons réfléchir aux moyens de mieux trier les emballages multi matériaux. À titre d'information, leur coût de traitement s'élève à 176 € par tonne, tandis que le coût des refus de tri atteint 365 € par tonne. Aujourd'hui, notre taux de refus est de 50 %, alors que la

moyenne nationale se situe autour de 30 %. Cette situation engendre une surfacturation qui n'est pas acceptable et qui doit être corrigée.

Concernant le renouvellement des conteneurs de tri, nous avons saisi l'opportunité d'acquérir ceux de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS). Cette vingtaine de conteneurs d'occasion, en bon état, ont été achetés au prix de 600 € pièce pour une capacité de 6 m³, alors que nous achetons des conteneurs neufs de 4 m³ pour un montant de 2 100 €. Cette opération illustre notre volonté d'optimiser les dépenses tout en maintenant un service de qualité.

La commission pourra également engager une réflexion sur l'avenir de la collecte des ordures ménagères, même si le marché actuel ne prendra fin qu'en 2029. Devons-nous continuer à privilégier un système de collecte en porte-à-porte avec des sacs déposés au sol? Cette question mérite d'être étudiée afin d'anticiper les évolutions futures de notre organisation.

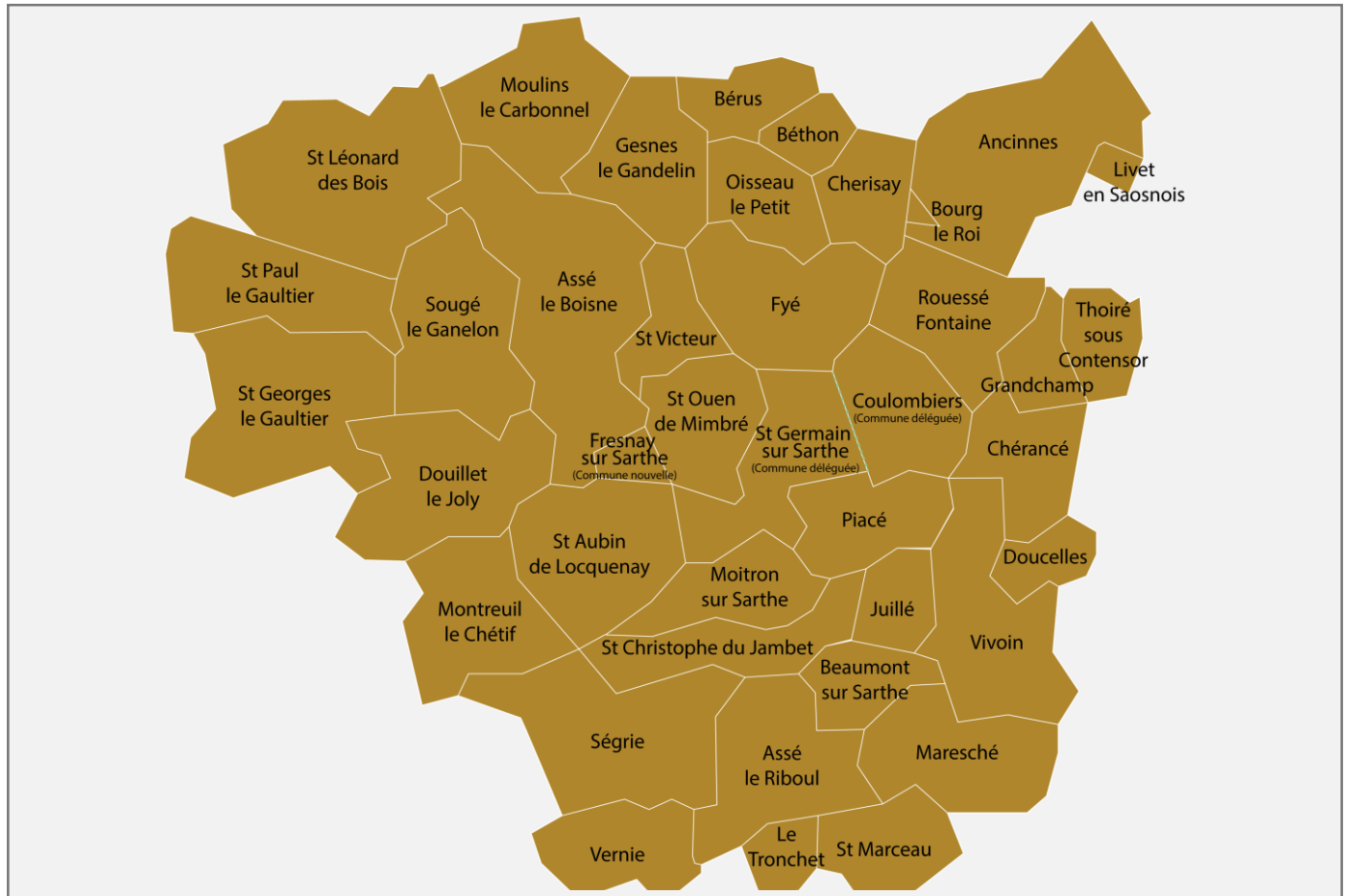
Les perspectives sont nombreuses. Avec l'appui de la commission Déchets, nous pourrions continuer à améliorer notre service, renforcer la communication auprès des usagers, développer les actions de sensibilisation au civisme et à la réduction des déchets, et travailler collectivement au service de notre territoire et de ses habitants, trouver des nouveaux flux de valorisation comme SEB pour les casseroles ou encore Ecologic pour la filière ASL (Articles de sports et de loisirs).

Pour cette mission que vous m'avez confiée, je m'attacherai à être digne de la confiance que vous m'avez accordée et à mener cette responsabilité avec sérieux, engagement et détermination.

Frédéric DENIEUL

Présentation générale du territoire

La carte ci-dessous présente le territoire de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.



Les données caractérisant le territoire se résument de la façon suivante (*Source INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques* - Données 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025 :

- 38 communes adhérentes pour une superficie totale de 489 km²
- 22 528 habitants (population municipale)
- Habitat rural dispersé

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'habitants par commune (population municipale).

Ancinnes	917	Douillet-le-Joly	318	Moulins-le-Carbonnel	697	Saint Paul-le-Gaultier	276
Assé-le-Boisne	898	Fresnay-sur-Sarthe (Coulombiers et Saint-Germain-sur-Sarthe inclus)	2 909	Oisseau-le-Petit	671	Saint Victeur	438
Assé-le-Riboul	478	Fyé	995	Piacé	373	Ségrie	599
Beaumont-sur-Sarthe	1 974	Gesnes-le-Gandelin	889	Rouessé-Fontaine	263	Sougé-le-Ganelon	832
Bérus	434	Grandchamp	141	Saint-Aubin-de-Locquenay	764	Thoiré-sous-Contensor	119
Béthon	306	Juillé	412	Saint-Christophe-du-Jambet	231	Le Tronchet	169
Bourg-le-Roi	335	Livet-en-Saosnois	65	Saint-Georges-le-Gaultier	519	Vernie	339
Chérancé	353	Maresché	879	Saint-Léonard-des-Bois	474	Vivoin	899
Cherisay	308	Moitron-sur-Sarthe	266	Saint-Marceau	536	TOTAL	22 528
Doucelles	225	Montreuil-le-Chétif	313	Saint-Ouen-de-Mimbré	914		

Description du Service Déchets

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles gère le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la façon suivante :

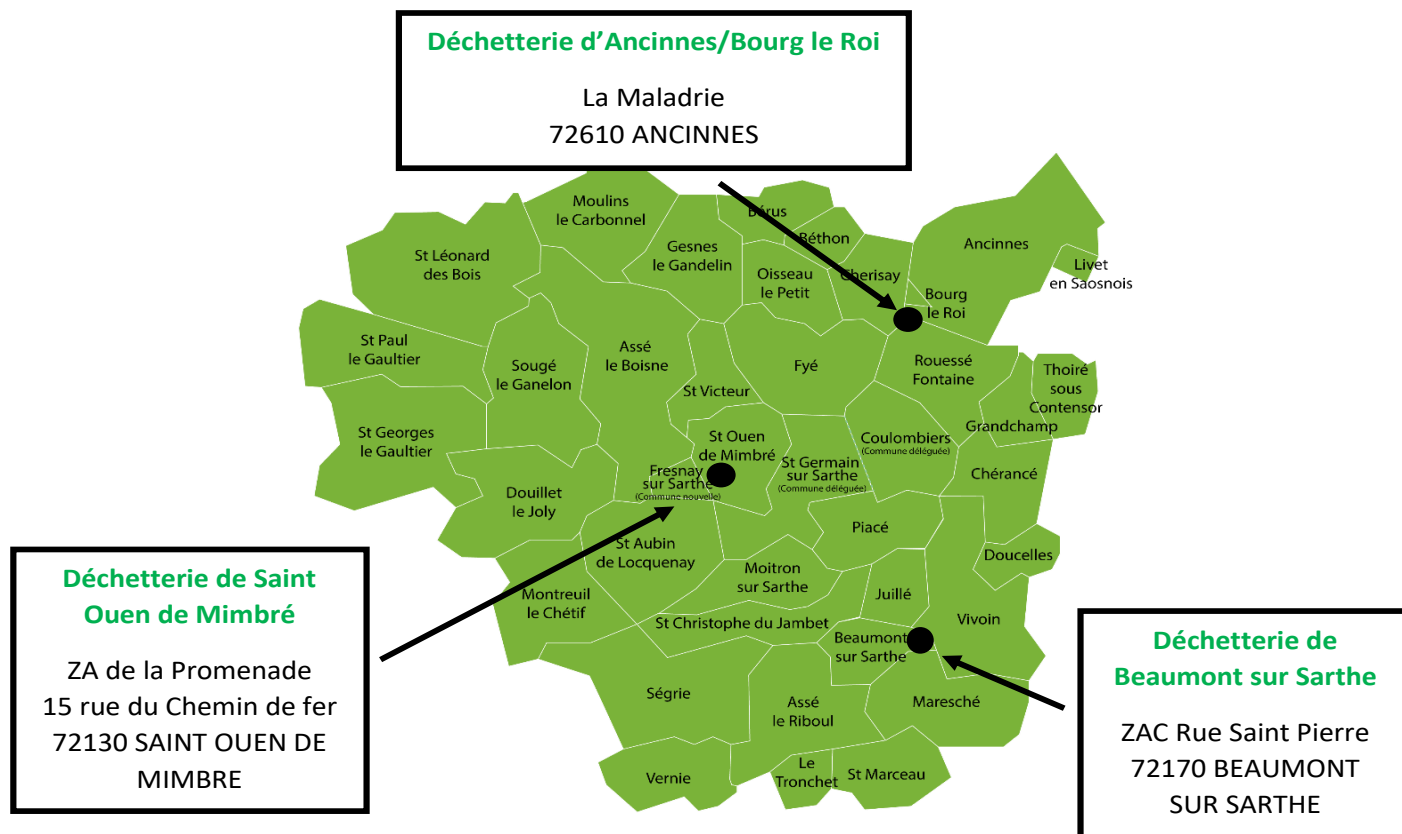
- Ordures ménagères résiduelles : la collecte en porte-à-porte et le traitement de ces déchets sont sous-traités à des entreprises spécialisées.
- Emballages recyclables dont ceux en verre : la collecte en apport volontaire et le traitement sont sous-traités à des entreprises spécialisées.
- 3 déchetteries : les agents font partie du personnel de la CCHSAM – la collecte et le traitement des déchets sont sous-traités à des entreprises spécialisées (sauf les gravats des déchetteries de Saint Ouen de Mimbré et d'Ancinnes /Bourg le Roi).

Le Service Déchets concerne obligatoirement les particuliers du territoire ainsi que les entreprises qui en ont fait le choix. Les déchets des entreprises (commerces, artisans, etc...) collectés par le service public sont appelés déchets assimilés car ils présentent les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers, d'où le nom de ce rapport.

Le Service Déchets est composé de 13 agents qui sont soit à temps plein, soit pour une partie de leur temps de travail dédiés à ce service : le responsable du service, 2 personnes chargées de l'accueil, 1 personne chargée de la facturation, le responsable du service technique et son adjoint, 1 agent technique et 6 agents de déchetterie. Cela représente 8,25 ETP (équivalent temps plein) pour l'ensemble du Service.

Pour le bon exercice de ses missions, le Service Déchets dispose également de la collaboration de l'Assistante de Direction, de la Chargée de Communication, des 2 agents du Service Comptabilité et du Responsable des marchés publics.

La carte ci-dessous permet de localiser l'emplacement des 3 déchetteries sur le territoire de la CCHSAM.



Les indicateurs techniques

a) Prévention des déchets

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dirige sa politique de prévention des déchets sur la gestion des déchets verts. Elle est répartie sur 2 axes :

- Distribution de composteurs individuels
- Mise à disposition gratuite d'un broyeur de végétaux aux services municipaux des 38 communes du territoire.

a1) Les composteurs individuels

Jusqu'en novembre 2023, la CCHSAM mettait gratuitement à disposition de ces usagers des composteurs individuels dans la limite d'un par foyer et selon les capacités financières du budget. En cas de déménagement hors du territoire, l'usager doit le laisser à l'adresse qui en a été dotée.

Depuis le 21 novembre 2023, tout usager à jour de sa redevance pourra faire l'acquisition d'un composteur individuel pour la somme de 20 €, la CCHSAM assumant la différence avec le prix d'achat. Les personnes ayant fait leur demande après cette date sont inscrites sur une nouvelle liste d'attente.

En 2025, 116 usagers ont récupéré un composteur individuel avec la répartition suivante : 28 payants et 88 gratuits (liste d'attente).

Depuis 2019, la CCHSAM a distribué un total de 1 000 composteurs.

a2) Le broyeur de végétaux

Depuis 2017, la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dispose d'un broyeur de végétaux qu'elle met gratuitement à disposition des services municipaux des 38 communes de son territoire.

Le Service technique de la CCHSAM le livre et le récupère directement sur le lieu d'utilisation. La commune utilisatrice doit refaire le plein de carburant avant de le rendre.

Toute collectivité souhaitant l'utiliser doit s'adresser au service technique qui lui adressera une convention à signer au préalable, accompagnée des disponibilités du matériel.

Pour des raisons de sécurité, ce matériel n'est mis à la disposition ni des particuliers, ni des entreprises.



Durant l'année 2025, 4 communes l'ont réservé et l'ont utilisé pour un total de 20 heures.

b) Pré-collecte

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles fournit des sacs d'ordures ménagères, logotés et transparents, aux usagers de son territoire. Seuls ces sacs sont ramassés par les équipes de collecte du prestataire. La CCHSAM ne fournit pas de bac de collecte, ni aux particuliers, ni aux entreprises.

A l'automne 2025, la CCHSAM a réceptionné 401 960 sacs de 25 litres et 133 848 sacs de 50 litres pour un montant global de 34 394,54 € TTC dont 20 065,85 € TTC pour les sacs de 25 litres (prix unitaire de 5 centimes d'euros TTC) et 14 328,69 € TTC pour les sacs de 50 litres (prix unitaire de 10,7 centimes d'euros TTC). L'augmentation du montant d'achat par rapport à 2024 (30 791,50 € TTC) s'explique par une épaisseur des sacs supérieur aux précédentes commandes (épaisseur de 35 microns pour les sacs de 25 litres au lieu de 30 microns pour les précédents commandes – 40 microns pour les sacs de 50 litres au lieu de 37 microns préalablement), une quantité supérieure de sacs de 25 litres et une augmentation du prix unitaire des 2 tailles.

Chaque année N, une distribution des sacs d'ordures ménagères correspondant à la dotation de l'année N+1 est organisée durant le mois de décembre dans les 38 mairies du territoire ; certaines communes la prolongent début janvier. La CCHSAM tient à adresser ses remerciements aux 38 mairies du territoire qui permettent ainsi aux usagers de récupérer leur dotation au plus près de leur domicile. Le reste de l'année N+1, les sacs d'ordures ménagères peuvent être récupérés à l'accueil de la Communauté de Communes, à Fresnay sur Sarthe, une fois que les distributions en mairies sont terminées.

L'annexe 1 détaille la tarification pour les particuliers en 2025 : chaque foyer a le choix entre 2 tailles de sacs (25 litres ou 50 litres). Toutefois, il est possible de panacher les 2 tailles à partir du tarif B. Les tarifs restent inchangés depuis 2023.

Pour les professionnels, ils peuvent utiliser les sacs de la communauté de communes ou des bacs dotés d'un autocollant orange et d'un autocollant avec le logo de la CCHSAM. La grille des tarifs 2025 des professionnels se trouve en annexe 2. Les tarifs des professionnels restent également inchangés depuis 2023.

c) Collectes des déchets ménagers

Le règlement de collecte des ordures ménagères a été mis à jour en 2024 : il est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la CCHSAM.

c1) Collectes en apport volontaire

Elles sont réalisées par le biais de conteneurs installés sur le domaine public. Ce mode de collecte est utilisé pour 3 flux : 2 catégories d'emballages recyclables (Multimatériaux et verre) et les textiles usagés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le groupe Paprec réalise la collecte des emballages recyclables à la place du groupe SUEZ.

Grâce à une convention avec La Croix Rouge, cette association est le principal collecteur pour les textiles usagés.

- Conteneurs dédiés aux emballages recyclables (Multimatériaux et verre)

Ils appartiennent à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles. Ils sont majoritairement aériens mais 6 sont semi-enterrés (3 devant la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré et 3 sur la place Carnot à Fresnay sur Sarthe).

Au 31 décembre 2025, le territoire était doté de 95 conteneurs dédiés à la collecte des emballages en verre et de 170 pour les autres emballages, tous répartis sur les 38 communes. Le nombre de conteneurs dédiés à la collecte des emballages en verre diminuent car les anciens conteneurs étaient plus petit que les nouveaux : nous n'en mettons qu'un à la place des 2 anciens. Le total de conteneurs de tri sélectif s'élève donc à 265 à la fin de l'année 2025.

En 2025, le groupe PAPREC a collecté 1 855,08 tonnes d'emballages recyclables Multimatériaux et 976,01 tonnes d'emballages en verre.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des tonnages totaux des emballages Multimatériaux depuis 2019 : il concerne donc les déchets ménagers et assimilés.

Emballages Multimatériaux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Tonnage collecté	1 685	1 787	1 928	1 874	1 833	1 826	1 855	+ 1,6 %

Le tonnage des Multimatériaux a légèrement augmenté en 2025 par rapport à celui de 2024.

Pour calculer le ratio de collecte des emballages Multimatériaux réellement produits par les habitants du territoire, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des emballages Multimatériaux collectés par le service public proviennent des professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-après supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont pas pris en compte). Pour rappel, les déchets professionnels collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion sont appelés « déchets assimilés ».

Emballages Multimatériaux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Tonnage	1 458	1 547	1 669	1 622	1 586	1581	1 606	+ 1,6 %
Population municipale	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	22 571	22 528	- 0,2 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	63	67	72,8	71,1	70	70	71,3	+ 1,9 %

Les ratios ont fortement augmenté en 2018 et en 2019 en raison du passage aux extensions de consignes de tri. Il a continué à augmenter jusqu'en 2021, malgré la pandémie de coronavirus. En 2025, la hausse du tonnage d'emballages Multimatériaux associée à la légère baisse de la population permet de revenir à un ratio proche de 2021 ou de 2022.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des **tonnages totaux des emballages en verre** depuis 2019 : il concerne donc les déchets ménagers et assimilés.

Emballages en verre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Tonnage collecté	930	960	960	929	920	923	976	+ 5,7 %

Le tonnage des emballages en verre a augmenté en 2025 après plusieurs années de stagnation.

Comme pour les emballages Multimatériaux, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des emballages en verre collectés par le service public sont des déchets produits par les professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont donc pas pris en compte).

Emballages en verre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Tonnage	805	831	831	804	797	799	845	+ 5,7 %
Population municipale	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	22 571	22 528	- 0,2 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	34,8	36	36,2	35,3	35,2	35,4	37,5	+ 5,9 %

Comme pour les emballages Multimatériaux, le ratio de collecte des emballages en verre augmente en 2025 par rapport à 2024 grâce à la hausse du tonnage et à la légère baisse de la population.

- Conteneurs dédiés aux textiles

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a signé un partenariat avec La Croix Rouge pour la mise à disposition de conteneurs dédiés, la collecte et le traitement des textiles usagés (vêtements, linge de maison et chaussures). Toutefois, 2 autres prestataires sont présents sur le territoire : l'association AGIR et le Secours Catholique.

Au 31 décembre 2025, 41 conteneurs dédiés à la collecte des textiles étaient présents sur le territoire.

Encore cette année et malgré le changement de centre de tri, la Croix Rouge a eu des difficultés pour évacuer les textiles collectés, ce qui l'a amené à condamner un certain nombre de conteneurs en fin d'année 2025. Malgré la présence de l'éco-organisme ReFashion, la filière des déchets textiles reste fragile ; en effet, à la baisse de la qualité des textiles s'ajoute le développement de la revente des vêtements en bon état sur Internet : les centres de tri recevant ainsi moins de produits et de moins bonne qualité, leur rentabilité économique s'en trouve compliquée. Ceux-ci se retrouvent en délicate position car, depuis 2024, l'exportation des textiles, qui a concerné 54 % du tonnage collecté en 2024 en France (soit environ 111 000 tonnes de déchets textiles), est concurrencée par les textiles venus de l'Asie et de l'Amérique. Le gouvernement français a dégagé en janvier 2025 un soutien financier exceptionnel de 6 millions d'euros mais uniquement auprès des 55 centres de tri nationaux. Le cahier des charges de Refashion est en cours d'évolution pour qu'il puisse soutenir l'ensemble de la filière des déchets textiles.

En 2025, Refashion, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des textiles usagés, indique que **164,9 tonnes de textiles** ont été collectées sur le territoire de la CCHSAM dont 118,13 tonnes par La Croix Rouge. Le ratio de collecte s'élève donc à 7,3 kg/habitant/an.

On observe une hausse de 2,7 %, valeur d'autant plus remarquable dans le contexte actuel de la filière.

c2) Collecte en porte-à-porte

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte : l'utilisateur laisse le(s) sac(s) fourni(s) par la communauté de communes devant son domicile ou, si l'accès est impossible pour la benne à ordures, à l'endroit le plus proche où celle-ci passe.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, cette collecte est affectée au groupe Paprec alors qu'elle était réalisée par le groupe VEOLIA lors du précédent marché public.

Depuis ce nouveau marché public, le groupe PAPREC utilise le planning de collecte ci-après.

	<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i> VENDREDI</i>
Equipage 1	Fresnay sur Sarthe	Bérus	Vivoin	Freynay sur Sarthe C2	Vernie
		Gesnes le Gandelin	Juillé		Le Tronchet
		Moulins le Carbonel	Doucelles	Montreuil le Chétif	Beaumont sur Sarthe
		Beaumont sur Sarthe C2	Chérancé	Saint Aubin de Locquenay	
				Douillet	
				Saint Georges le Gaultier	
				Saint Paul le Gaultier	

Equipage 2	Assé le Riboul	Assé le Boisne	Thoiré sous Contensor	Fyé	Ségrie
	Maresché	Saint Léonard des Bois	Grandchamp	Oisseau le Petit	Saint Christophe du Jambet
	Saint Marceau	Sougé le Ganelon	Rouessé-Fontaine	Béthon	Moitron sur Sarthe
	Piacé		Ancinnes	Chérisay	Saint Ouen de Mimbré
			Bourg le Roi		Saint Victeur
			Livet en Saosnois		

NB : C2 correspond à la collecte des gros producteurs

NB : de manière générale, si le jour de la collecte est un jour férié, la collecte est reportée au lendemain.

Depuis le jeudi 21 décembre 2023, le groupe Paprec utilise 2 bennes à ordures ménagères neuves.

En 2025, ce prestataire a collecté **1 882,02 tonnes d'ordures ménagères**. Le comparatif avec les années précédentes se trouve dans le tableau ci-après : il comprend les déchets ménagers et assimilés.

Ordures ménagères	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Tonnage collecté	2 015	2 452	2 384	1 936	1 940	1 896	1 882	- 0,74 %

Les années 2020 et 2021 ont été perturbées par la pandémie de coronavirus, même si les collectes ont été maintenues. Le tonnage 2025 a légèrement baissé par rapport à celui de 2024 et en baisse depuis 2023.

Pour calculer le ratio de collecte d'ordures ménagères réellement produits par les habitants du territoire, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 21,7 % des ordures ménagères collectées par le service public sont des déchets produits par les professionnels.

C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont pas pris en compte).

Ordures ménagères	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Tonnage	1 578	1 920	1 867	1 516	1 519	1 485	1 474	- 0,74 %
Population municipale	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	22 571	22 528	- 0,2 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	68,1	83,2	81,4	66,5	67,1	65,8	65,4	- 0,6 %

L'arrivée des extensions de consigne de tri dans le courant de l'année 2018 a permis de faire fortement baisser le ratio de collecte des ordures ménagères en 2019. En 2020 et en 2021, le ratio a fortement augmenté : la pandémie de coronavirus est certainement une explication. En 2025, le tonnage et le ratio des ordures ménagères baissent légèrement depuis 2023.

c3) Collectes en déchetteries

Les 2 déchetteries historiques (Beaumont sur Sarthe et Saint Ouen de Mimbré) ont été complétées par une 3^{ème} à Ancinnes/Bourg le Roi dont l'ouverture a eu lieu le 5 septembre 2022.

* Horaires d'ouverture des 3 déchetteries en 2025

Saint Ouen de Mimbré	Beaumont sur Sarthe	Ancinnes/Bourg le Roi
ZA de la Promenade 15 rue du chemin de fer 72130 SAINT OUEN DE MIMBRE	ZAC de Saint Pierre 72170 BEAUMONT SUR SARTHE	Lieu-dit la Maladrie 72610 ANCINNES
Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi 9h-12h et 14h-17h30 (fermées le lundi, le jeudi et le dimanche)		Lundi et jeudi : 9h-12h et 14h-17h30 Vendredi : 14h - 17h30 (fermée le mardi, le mercredi, le vendredi matin, le samedi et le dimanche)

Les 3 déchetteries sont fermées les jours fériés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 2 catégories d'usagers ont été limitées en passages : les particuliers n'ont plus que 30 passages annuels inclus dans la redevance et 24 passages pour les auto-entrepreneurs du bâtiment. Le nombre de passages dans les 3 déchetteries n'est pas bloqué pour autant : chaque passage supplémentaire, au-delà du 30^e ou du 24^e, est facturé 10 €.

Le règlement intérieur des déchetteries a été modifié en juin 2025 : il est téléchargeable sur le site de la CCHSAM.

- Fréquentation des 3 déchetteries en 2025

Les tableaux ci-dessous détaillent la fréquentation en 2025 de chacune des 3 déchetteries.

Voici les résultats de fréquentation par déchetterie :

	Fréquentation journalière totale de 2025 : ANCINNES/BOURG LE ROI										
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	Total
Lundi		496	547	403			716	509	480	100	3 251
Jeudi		559	542	413			698	546	468	73	3 299
Vendredi							679	427	380	59	1 545
Total		1 055	1 089	816			2 093	1 482	1 328	232	8 095

La déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi a augmenté sa fréquentation totale de 6 % par rapport à l'année 2024 (7 637 passages en 2024). Contrairement à l'année dernière, elle est moins fréquentée le vendredi après-midi (1 545 entrées) que les 2 autres après-midi (1 805 le lundi et 1 785 le jeudi). Le jeudi est toujours la journée pour laquelle la fréquentation est la plus élevée, journée où les 2 autres déchetteries sont fermées ainsi que le lundi.

Cette déchetterie a récupéré un total de **1 466,54 tonnes** de déchets en 2025, en hausse de 10,5 % par rapport à 2024.

	Fréquentation journalière totale de 2025 : BEAUMONT SUR SARTHE										
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	Total
Mardi		1 237	1 145	711			1 188	949	761	117	6 108
Mercredi		797	774	636			947	906	751	129	4 940
Vendredi		1 301	1 212	843			1 222	918	754	119	6 369
Samedi		956	1 117	985			1 308	1 087	961	187	6 601
Total		4 291	4 248	3 175			4 665	3 860	3 227	552	24 018

La fréquentation de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe a diminué de 2,6 % par rapport à celle de l'année 2024 : c'est la seule déchetterie dont la fréquentation a baissé en 2025. Le samedi est la journée la plus fréquentée (peu d'écart avec la 2^{ème} journée, le vendredi ou la 3^{ème}, le mardi).

Le tonnage global 2025 de cette installation est de **2 959,92 T**, en baisse de 2,6 % par rapport à 2024. La baisse de tonnage est du même ordre de grandeur que celle de la fréquentation.

	Fréquentation journalière totale de 2025 : SAINT OUEN DE MIMBRE										Total
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	
Mardi	1 579	1 651	1 141			1 772	1 450	1 255	234		9 082
Mercredi	1 089	1 312	961			1 553	1 428	1 279	251		7 873
Vendredi	1 639	1 767	1 258			1 819	1 607	1 205	183		9 478
Samedi	1 392	1 673	1 323			1 936	1 790	1 553	307		9 974
Total	5 699	6 403	4 683			7 080	6 275	5 292	975		36 407

Pour la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré, on note une hausse de 1,3 % de sa fréquentation par rapport à 2024, hausse à relativiser puisque les passages n'avaient pas été comptabilisés pendant 3 semaines en 2024 (panne internet). De plus, cette valeur est proche de celle de 2023 (36 716 passages).

Comme elle a récupéré **5 205,37 tonnes de déchets** en 2025, le tonnage global a baissé de 8 % (5 657,75 tonnes en 2024). La baisse du tonnage global est plus importante pour cette déchetterie que pour celle de Beaumont sur Sarthe.

La fréquentation totale des 3 déchetteries s'élève à 68 160 passages en 2025, valeur stable par rapport à 2024 (68 240 passages en 2024).

- Tonnages totaux collectés dans les 3 déchetteries en 2025

Le détail des tonnages collectés sur les 3 déchetteries durant l'année 2025 se trouve dans les tableaux ci-après.

	Déchets verts	Déblais / gravats*	Encombrants	Mobilier	Bois	Métaux
	 DÉCHETS VERTS	 DÉBLAIS / GRAVATS	 ENCOMBRANTS	 AMEUBLEMENT	 BOIS	 MÉTAUX
TOTAL	2 924,88	2 755,2	1 759,30	541,64	750,20	350,06

* Le tonnage des gravats a été estimé à partir du nombre de rotations car les bennes ne sont pas pesées.

	Cartons	Déchets électriques	Déchets chimiques ¹	Huiles de vidange ²	Pneus ³	Huiles de friture
	 CARTONS	 DEEE	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	 HUILES DE VIDANGE	 PNEUMATIQUES	 HUILES DE FRITURES
TOTAL	186,92	236,03	94,79	14,76	13	1,65

1 les tonnages indiqués correspondent au total de ceux collectés par EcoDDS (31,18 t) et par Recydis (63,61 t).

2 les tonnages d'huiles de vidange ont été estimés à partir des volumes collectés.

3 les tonnages indiqués correspondent au total de ceux collectés par l'éco-organisme Aliapur et le prestataire extérieur.

	Piles	Cartouches d'encre	Néons	Lampes
	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE	 LAMPES	
TOTAL	2,27	0,303	0,726	0,100

Le tonnage global collecté en 2025 dans les 3 déchetteries s'élève à **9 631,83 tonnes**, soit une baisse générale de 3,9 % par rapport à 2024 (10 022,16 tonnes). Dans le détail, 2 flux principaux ont diminué par rapport à 2024 : les déchets verts de 14,5 % et les gravats de 6,8 %. Les plus fortes baisses sont des flux minoritaires : les lampes (-77,3 %) et les piles (-37,9 %). Mais 2 flux principaux ont augmenté : les encombrants (+8,8 %) et le bois (+8,1%). Le tonnage de mobilier a augmenté de 12 % mais les frais de transport et de traitement sont à la charge de l'éco-organisme Ecomaison. Les déchets chimiques ont également augmenté de manière non négligeable : +25 % pour ceux collectés par Recydis et +12 % pour ceux collectés par EcoDDS.

L'évolution du tonnage global des déchetteries est détaillée dans le tableau ci-dessous depuis 2021 : il comprend donc les déchets ménagers et assimilés.

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Total des 3 déchetteries	10 436	11 066	10 389	10 022	9 632	- 3,9 %

En 2023, une baisse assez importante du tonnage apparaît et s'explique en grande partie par la mise en place du nombre limité de passages depuis le 1^{er} janvier 2023.

Comme pour les emballages Multimatériaux et les emballages en verre, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des déchets collectés dans les déchetteries publiques sont des déchets professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous ne tient pas compte de ces données : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont donc pas pris en compte).

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Total des 3 déchetteries	9 033	9 579	8 993	8 675	8 337	- 3,9 %
Population municipale	22 929	22 801	22 652	22 571	22 528	- 0,2 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	394	420	397	384	370	- 3,6 %

Depuis 2022, on constate une baisse du tonnage global plus importante que celle de la population, ce qui induit une baisse du ratio de collecte.

d) Traitement des déchets ménagers

d1) Traitement des emballages recyclables

Une fois collectés par des camions-grues équipés d'un caisson compacteur de 20 m³ appartenant au groupe PAPREC, les emballages en mélange (hors emballages en verre) sont vidés directement au centre de tri de la société Valorpôle72 au Mans, site appartenant au groupe SUEZ. Grâce à son effectif de 36 ETP (dont 16 agents de tri en insertion en collaboration avec l'entreprise ENVIE Maine dont le siège est à Allonnes), cette usine a réceptionné 37 135 tonnes d'emballages ménagers en 2025 (capacité de 50 000 tonnes annuelles – redémarrage du site qu'à partir de la mi-février). Ce site dispose également d'une déchetterie professionnelle.

Le rôle du centre de tri est de séparer les différents matériaux pour que chaque filière puisse recycler le flux qui lui est destiné. Le process utilise un tri mécanique et optique ainsi qu'en fin de chaîne, un tri manuel.

Afin d'en améliorer le process, la société Valorpôle72 a réalisé des travaux de modernisation. Commencés le 14 octobre 2024, ils se sont terminés à la mi-février 2025. Pendant cette phase de travaux, les emballages collectés sur le territoire de la CCHSAM ont été transférés vers un autre centre de tri du groupe SUEZ situé aux Pennes-Mirabeau (13) ainsi que vers le centre de tri du groupe Paprec du Rheu (35). La CCHSAM n'a pas financé ni ces travaux, ni leurs conséquences (transfert dans les Bouches du Rhône, dans le Maine et Loire et en Ile et Vilaine).

Le tableau ci-après détaille les tonnages livrés aux différentes filières de valorisation des emballages (contrats de reprise hors marchés publics).

Matière	Tonnage 2025	Repreneur	Usines de recyclage
Verre	920,44	Groupe Owens Illinois Manufacturing (O-I)	Reims (51), Saint Romain le Puy (42), Saint Mengé (88)
Acier	74,26	Groupe Arcelor Mittal	Dunkerque (59) et Differdange (Luxembourg)
Aluminium	10,9	Société Regeal Affimet	Compiègne (60)
Cartons et papiers	445,352	Société REVIPAC	Société Essity à Hondouville (27)
Cartons ondulés issus des déchetteries	199,492	Société REVIPAC	Société DS SMITH Recycling à Saint Etienne du Rouvray (76)

Journaux/ magazines et gros de magasin	81,85	Groupe SUEZ	Société SAICA à Zaragosa (Espagne), société EYMIN LEYDIER à Nogent sur Seine (10) et société NORSKE SKOG à Golbey (88)
Plastique Mix PEHD-PP	68,945	Société Valorplast	Société ESLAVA PLASTICOS (Espagne), Société LE COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L'AIN à Pont d'Ain (01), société PAPREC PLASTIQUES à Fragne-La Loyère (71) et société VOGT PLASTIC (Allemagne)
Films plastiques	10,519		Société SIRPLASTE (Portugal)
Plastiques PET	64,118		Société WELLMANN à Verdun (55) et à Rebeville (88), société NORD PAL PLAST à Lesquin (59), société INDONOVA à Verdun (55), société Environnement 48 (48) et société PLASTIPACK PACKAGING à Sainte Marie la Blanche (21)
Films plastiques	22,432	CITEO	Exutoires non communiqués au moment de la rédaction
Flux développement	45,525		

Malgré la mise en place de la récupération des petits emballages en aluminium (essentiellement les dosettes de café et les blisters de médicaments), Valorpôle72 n'a pas fait d'expédition en 2025 vers la filière de recyclage (société PREZERO PYREAL en Allemagne).

d2) Traitement des ordures ménagères

Une fois que le groupe PAPREC a déposé les ordures ménagères sur le quai de transfert de Ségrie (ancien centre d'enfouissement du SMIRGEOM), le groupe VEOLIA est chargé de les transférer par semi-remorque vers l'incinérateur du Mans, usine gérée par la société SYNER'VAL, filiale du groupe VEOLIA (39 salariés en 2025).

En 2025, SYNER'VAL a incinéré un total de 153 236 tonnes de déchets dont 111 294 tonnes d'ordures ménagères (72,6 %). Cette usine a valorisé 1 691 tonnes d'ordures ménagères de la CCHSAM en 2025. En effet, 108,54 tonnes ont été envoyées en installation de stockage pendant les arrêts techniques de mai 2025.

Ce site a ainsi produit 158 098 MWh d'énergie qu'elle a distribuée dans 2 réseaux de chaleur, production d'énergie en baisse de 2,4 % par rapport à 2024.

d3) Traitement des déchets collectés en déchetteries

Les prestataires retenus dans le cadre des marchés publics ont choisi les filières de valorisation listées dans le tableau ci-après.

Matière	Tonnage 2025	Prestataire de collecte	Type de traitement
Déchets verts	2 924,9	Société SEP Valorisation (61)	Compostage sur leur plate-forme à Sées (61)
Gravats	2 755,2	CCHSAM pour les déchetteries d'Ancinnes et de Saint Ouen de Mimbré - SEP Valorisation (61) pour la déchetterie de Beaumont sur Sarthe	Enfouissement à Assé le Boisne pour Ancinnes et St Ouen de Mimbré et à Ségrie pour Beaumont sur Sarthe
Encombrants	1 759,3	Société SEP Valorisation (61)	Enfouissement à l'ISDND du groupe SUEZ aux Ventes de Bourse (61)
Mobilier	541,64	L'éco-organisme EcoMaison a retenu le groupe VEOLIA pour la déchetterie de Beaumont sur Sarthe et le groupe SUEZ pour les déchetteries d'Ancinnes/Bourg le Roi et de Saint Ouen de Mimbré	Bois valorisé par le groupe SUEZ à Gennevilliers (92) ou par le groupe PAPREC à Gasville-Oisème (28) – Matelas recyclés par Recyc-Matelas Europe à Gargenville (78) ou à Mortagne en Sèvre (85) – Rembourrés recyclés par le groupe Brangeon à Sainte Radegonde (79) ou par le groupe Praxy à Saint Amand Longpré (41) – Plastiques recyclés par le groupe VEOLIA à Villeneuve le roi (94) ou par la société Cyclia à Truyes (37)
Bois	750,2	Société SEP Valorisation (61)	Broyage et déferrailage sur le site de Sées (61) pour valorisation en panneaux particules ou valorisation énergétique
Métaux	350,06	Société PASSENAUD (72)	Dépôt au siège à Changé (72) puis recyclage en aciéries ou sidérurgies
Cartons	186,92	Groupe PAPREC (72)	Recyclage à la cartonnerie DS SMITH à Saint Etienne du Rouvray (76)

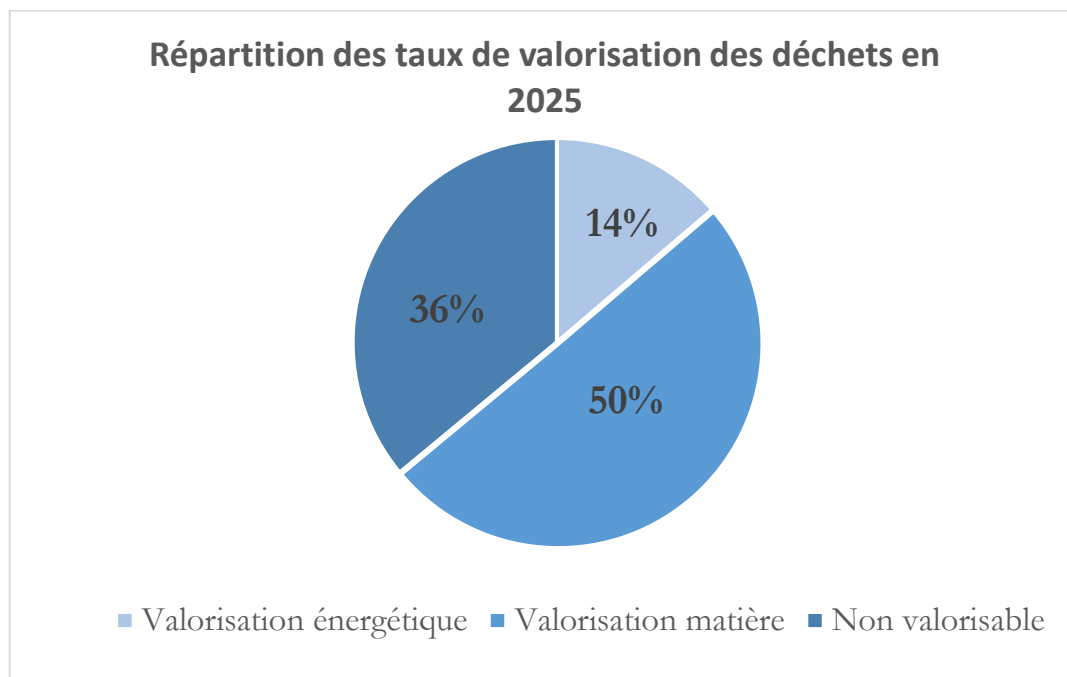
Déchets électriques et électroniques	236,03	L'éco-organisme Ecosystem a retenu la société d'insertion ENVIE MAINE (72).	Gros électroménager hors froid recyclé par la société REVIVAL (14) – Gros électroménager froid recyclé par l'entreprise REFINAL dans le Val d'Oise (95) – Petits appareils recyclés par la société TRIADE à Angers (49) – Ecrans recyclés par l'entreprise GALLOO en Eure et Loir (28)
Lampes	0,1		Société REMONDIS à Allonne (60)
Néons	0,584		
Déchets chimiques	31,18	L'éco-organisme EcoDDS a retenu la société BS Environnement (37)	Valorisation énergétique en incinérateur agréé ou enfouissement en centre de classe 1
	63,61	Société RECYDIS, filiale du groupe PAPREC (72)	
Huiles de vidange	14,76	Société CHIMIREC (35) agréée par l'éco-organisme CYCLEVIA	Régénération ou valorisation énergétique
Pneumatiques	7,02	L'éco-organisme Aliapur a retenu la société Méga Pneus (37)	51% en recyclage matière (revêtement, plaquettes et broyats) - 49% en valorisation énergétique
	5,98	Société SEP Valorisation (61)	Recyclage matière ou valorisation énergétique par l'entreprise GLD Environnement à Locoal Mendon (56)
Huiles de friture	1,65	Société MJR Négoce (76)	Valorisation en biocarburant sur le site de Sierville (76)
Piles	2,27	L'éco-organisme Ecosystem a retenu le groupe PAPREC (37)	Recyclage des métaux dans 18 sites français, allemands ou espagnols par pyrométallurgie ou hydrométallurgie suivant le type de piles
Cartouches d'encre	0,30	Groupe Printerre à Cherisy (28)	Tri pour ré-emploi ou valorisation matière

NB : certains flux sont collectés par des entreprises retenues par des éco-organismes qui assument leur financement global (collecte et traitement pour les déchets de mobilier et de literie, les déchets électriques et électroniques, les déchets chimiques, les pneus usagés...). En conséquence, ces éco-organismes financés par l'éco-taxé prélevée au moment de l'achat du produit neuf permettent de diminuer les coûts de gestion des déchetteries, d'autant plus que certains éco-organismes rachètent les flux qu'ils collectent (mobilier et électronique).

d4) Taux de valorisation globale et taux de refus

- Taux de valorisation globale

Le diagramme ci-dessous donne la répartition du traitement de l'ensemble des 14 510 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la CCHSAM en 2025 :



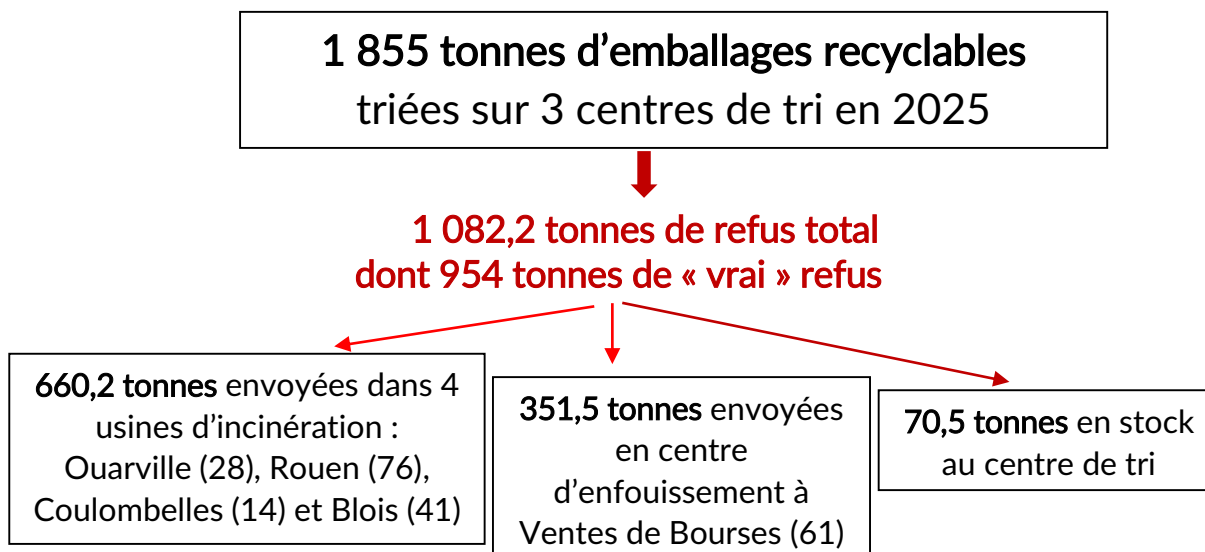
Le taux de valorisation globale en 2025 est de 64 %. En 2025, l'enfouissement a concerné 2 flux importants des déchetteries (les encombrants et les gravats) ainsi qu'un tiers des refus de tri (351 tonnes) et une faible partie des ordures ménagères (arrêt technique de Syner'Val : 108,5 tonnes).

- Taux de refus des emballages recyclables

Les refus de tri sont constitués des déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri : ordures ménagères, litières, verre, textiles, mobilier, électroménager, etc...

En 2025, en raison des travaux d'amélioration du centre de tri de la société Valorpôle72, 3 centres de tri ont été utilisés pour traiter les emballages multimatériaux de la CCHSAM : 2 sites du groupe SUEZ (Valorpôle72 au Mans et Jas de Rhodes dans les Bouches du Rhône) ainsi que le centre de tri du groupe Paprec situé au Rheu (Ile et Vilaine). Parmi les 1 855 tonnes d'emballages en provenance du territoire de la CCHSAM, voici la répartition de leur traitement par site : 22,27 tonnes à Jas de Rhodes, 423,66 tonnes au Rheu et 1 409 tonnes au Mans ont été triées (76 % du tonnage total).

Le schéma ci-dessous représente la quantité des refus de tri produits en 2025 et leurs destinations :



Ces refus de tri (moyenne de 58,3 % du tonnage d'emballages collecté en 2025) déterminent la part des matières destinées au recyclage : leur présence élevée diminue de ce fait les recettes qui y sont associées, sachant que ces dernières représentent environ 10 % des recettes globales de fonctionnement au niveau du budget des déchets.

Les 18 caractérisations* réalisées en 2025 donnent un taux de refus moyen de 49,91 % (en légère hausse par rapport à 2024 : 48,97 %). Toutefois, cette valeur est à relativiser. En effet, le centre de tri Valorpôle72 répartit les refus en 2 catégories : les éléments trop petits et les indésirables « vrais » (ordures ménagères, bois, textiles, etc...). Depuis que les travaux ont été réalisés, on note une baisse des refus de petite taille car la maille de criblage a été réduite : de 8,66 % en 2024 à 5,89 % en 2025.

En 2025, le centre de tri Valorpôle72 a facturé leur traitement à une moyenne d'environ 182,5 € TTC la tonne. Le coût global des erreurs de tri revient donc à 427 351 € TTC pour l'année 2025.

Il est dans l'intérêt de tous de ne mettre dans les conteneurs de tri sélectif que les emballages listés dans les consignes de tri.

* une caractérisation est une opération consistant à prélever un échantillon (minimum 35 kg) et d'analyser les différents flux présents. Pour les emballages recyclables, ces résultats servent à calculer la répartition de chaque flux de la CCHSAM présent dans les différentes matières envoyées par le centre de tri Valorpôle72 vers leur filière de recyclage respective. Le contrat avec CITEO prévoit de faire 18 caractérisations par an.

Les indicateurs financiers

a) Détails du coût des prestations réalisées en 2025

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des principales prestations externalisées en 2025, c'est-à-dire les missions confiées à des entreprises privées.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date ou échéance maximale (avec renouvellement)	Montant annuel des prestation en K€ TTC	Evolution par rapport à 2024
Ordures ménagères résiduelles					
Groupe PAPREC	Collecte des ordures ménagères résiduelles	Marché public 7 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2029	533,7	+ 0,3 %
Société MCV (Maine Collecte Valorisation – Groupe VEOLIA)	Transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles	Marché public en groupement de commandes avec la 4CPS* 2 ans +1+1	Du 1/1/23 au 31/12/2026 au maximum	368,1	+ 6,1 %
Groupe PAPREC	Collecte et transport des recyclables secs en apport volontaire (monoflux + verre)	Marché public 7 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2029	302,6	- 4,7 %
Société VALORPOLE72 (Groupe SUEZ)	Tri des recyclables en monoflux	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	508,9	- 2,3 %

* 4CPS : initiales de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

)

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date ou échéance maximale (avec renouvellement)	Montant annuel des prestation en k€ TTC	Evolution par rapport à 2024
Prestations en déchetteries					
Groupe PAPREC	Transport et conditionnement des cartons ondulés	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	32,1	+ 1,6 %
Société SEP Valorisation	Transport et traitement des déchets verts et du bois des 3 déchetteries	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	152,3	+ 1,7 %
	Transport et traitement des encombrants des 3 déchetteries ainsi que transport des gravats de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	396,9	+ 12 %
Société RECYDIS (Groupe PAPREC)	Transport et valorisation des déchets dangereux	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	47,3 €	- 4,1 %
TOTAL DE TOUTES LES PRESTATIONS				2 341,9	- 1,5 %

Ces montants intègrent la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui concerne 2 flux : le traitement des ordures ménagères (incinérateur du Mans : 15 € HT/tonne) et celui des encombrants (enfouissement au centre de stockage des Ventes de Bourse : 65 € HT/tonne).

Dorénavant, cette taxe ne devait plus augmenter mais le gouvernement a changé d'avis : l'écart entre les 2 montants de TGAP va s'amplifier jusqu'en 2030, toujours en faveur de l'incinération. Pour 2026, elle est fixée à 16 € HT la tonne pour l'incinération et à 69 € HT la tonne pour l'enfouissement.

b) Compte administratif de l'année 2025

• Compte administratif 2025

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du compte administratif de l'année 2025 au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 907 508,15 €	3 473 930,91 €
Section d'investissement	69 792,19 €	131 304,31 €

• **Résultat antérieur reporté**

Le résultat antérieur reporté est inclus au niveau du compte administratif. Il s'élève à + 607 265,40 € et se décline de la façon suivante :

- + 551 885,95 € au niveau de la section de fonctionnement
- + 55 379,45 € au niveau de la section d'investissement.

c) Budget de fonctionnement de l'année 2025

c1) Nature et répartition des charges et des produits

Le tableau ci-dessous présente le coût des différents postes de charges au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2025 ainsi que leur répartition.

Dépenses de fonctionnement	Montant TTC	Répartition	Evolution par rapport à 2024
Eau, électricité, carburant	21 409 €	0,74 %	+ 28 %
Achat des sacs pour les ordures ménagères*	34 394,54 €	1,18 %	+ 11,7 %
Collecte et traitement des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et des déchets récupérés en déchetteries + Frais d'études	2 335 083,21 €	80,31 %	+ 0,71 %
Maintenance des véhicules et des conteneurs de tri	41 358,02 €	1,42 %	- 26,6 %
Frais de communication, d'affranchissement, de téléphonie, d'internet, services bancaires, etc.	18 438 €	0,63 %	+ 16 %
Charges de personnel	330 095,13 €	11,35 %	+ 10,2 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	71 100 €	2,45 %	- 13,2 %
Titres annulés, créances admises en non-valeur et éteintes	55 630,25 €	1,91 %	- 18,7 %
TOTAL	2 907 508,15 €	100 %	+ 0,7 %

* En 2024, la CCHSAM avait acheté 399 880 sacs de 25 litres (prix unitaire de 4,33 centimes d'euros TTC) et 140 400 sacs de 50 litres (prix unitaire de 9,6 centimes d'euros TTC) pour un montant global de 30 791,60 € TTC.

A l'automne 2025, l'acquisition de 401 960 sacs de 25 litres et 133 848 sacs de 50 litres s'est élevé à 34 394,54 € TTC.

Le tableau ci-dessous présente le montant des différents postes de produits au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2025.

Recettes de fonctionnement	Montant TTC	Répartition	Evolution par rapport à 2024
Redevances	2 407 263,03 €	69,3 %	- 0,08 %
Ventes de matières recyclables	150 683,25 €	4,34 %	+ 8,6 %
Subventions	335 609,50 €	9,66 %	- 10 %
Recouvrements, remboursements sur sinistres et dégrèvement de la taxe foncière*	7 942,90 €	0,23 %	+ 366,5 %
Reprise sur dépréciations	20 546,28 €	0,59 %	+ 3,4 %
Résultat antérieur reporté	551 885,95 €	13,2 %	+ 20,8 %
TOTAL	3 473 930,91 €	100 %	+ 1 %

* depuis 2022, le budget général n'équilibre plus le budget du SPGD.

c2) Coût aidé et financement du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité en déduisant l'ensemble des produits que sont les ventes de matières recyclables, les subventions, les recouvrements et remboursements ainsi que le résultat antérieur reporté.

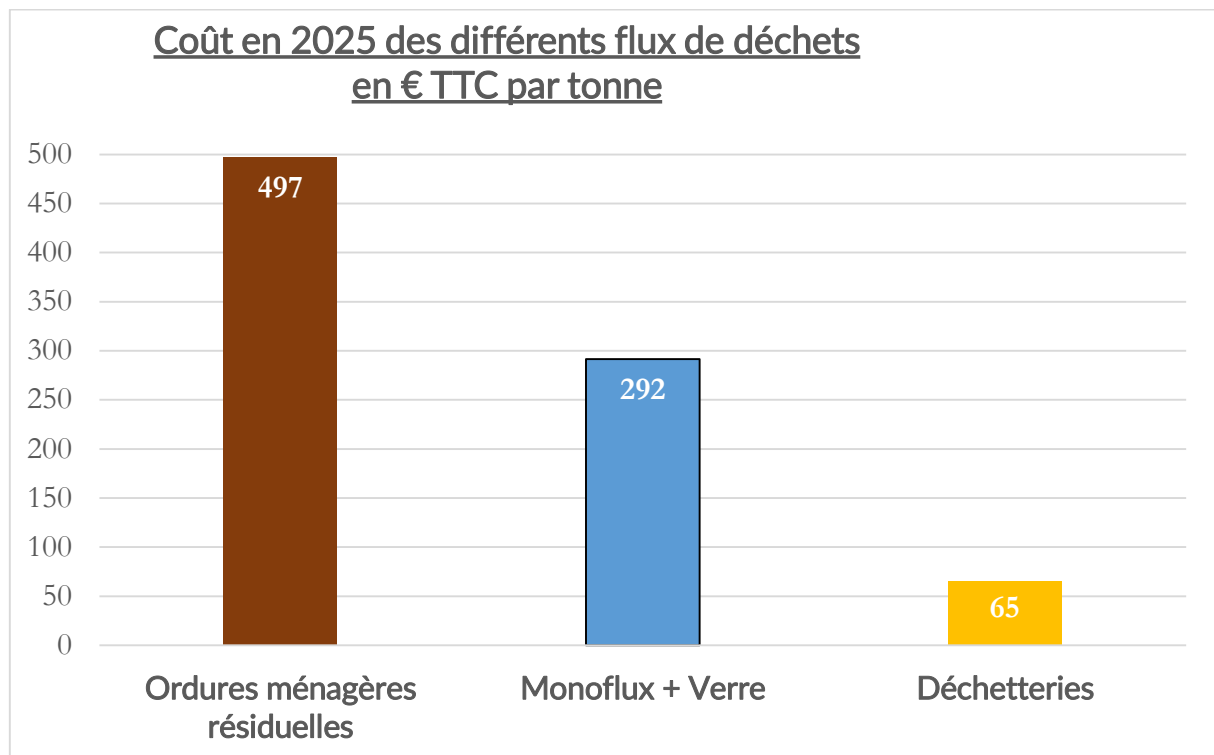
En l'occurrence, pour 2025, ce coût aidé est de **2 407 263,03 €**, **soit 106,86 € par habitant (+ 0,16 % par rapport à l'année 2024).**

Il est financé par la RI (Redevance Incitative d'enlèvement des ordures ménagères) qui se base sur les dépenses réelles du service public de gestion des déchets et dispose d'une part variable en fonction du nombre de rouleaux de sacs choisi par les foyers.

d) Coût des différents flux de déchets

d1) Coût des différents flux à la tonne

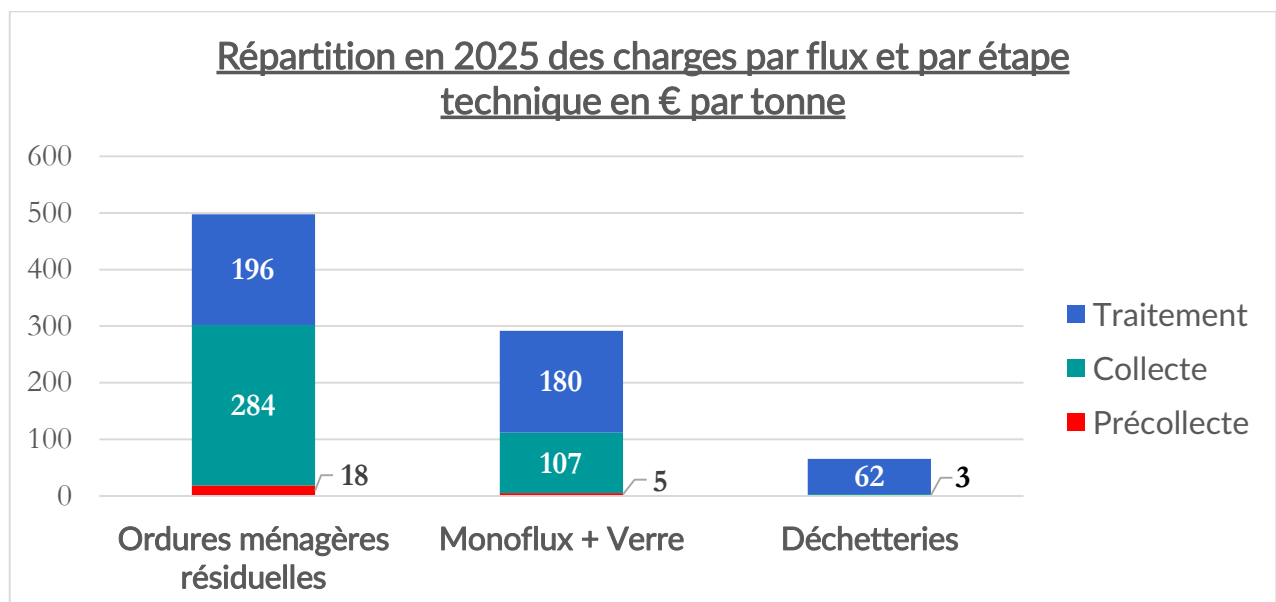
Le graphique ci-après présente les montants des différents flux de déchets rapportés à la tonne afin de rendre compte, entre autres, de l'impact du geste de tri.



Par rapport à l'année 2024, l'augmentation pour le ratio des ordures ménagères est de 3,3 % et de 8,3 % pour les déchetteries alors que celui des emballages recyclables a baissé de 6,1%.

d2) Répartition des charges par flux et par étape technique

Le graphique ci-dessous présente les montants rapportés à la tonne des différentes étapes techniques pour chaque flux de déchets en 2025.



Pour les ordures ménagères, les proportions de chaque étape technique est restée stable : autour de 3,5 % pour la pré-collecte, de 58 % pour la collecte et de 38 % pour le traitement.

Pour les emballages recyclables, l'évolution est la même : autour de 2 % pour la pré-collecte, de 37 % pour la collecte et de 60 % pour le traitement.

e) Evolution des coûts de 2022 à 2025

Le tableau ci-après permet de comparer les coûts des prestations par flux de déchets depuis l'année 2022.

	2022	2023	2024	2025	Évolution entre 2024 et 2025
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	936 751 €	951 647 €	912 137 €	940 657,73 €	+ 3,1 %
<i>Monoflux + Verre</i>	569 273 €	757 483 €	856 279 €	831 463,96 €	- 2,9 %
<i>Déchetteries</i>	539 158 €	538 798 €	600 548 €	629 788,22 €	+ 4,9 %
TOTAL	2 045 182 €	2 247 928 €	2 368 964 €	2 401 910 €	+ 1,4 %

La hausse du coût global de la gestion des ordures ménagères s'explique par une hausse de +6% du coût de leur traitement.

Pour les emballages recyclables (multimatériaux et verre), la baisse du coût global est d'autant plus difficile à expliquer que leurs tonnages ont augmenté.

Pour le coût de gestion des déchets déposés dans les 3 déchetteries, le coût global de ces flux augmente en raison de la hausse des tonnages de bois, d'encombrants et des DDS alors que le tonnage global a baissé.

Communication

1) Guide du tri

En raison du problème rencontré par la filière Textiles, la diffusion du guide du tri a été retardée à l'été 2025.

Livret de 12 pages, il commence par le fonctionnement du service au sein de la collectivité et des conseils de prévention des déchets.

Pour les emballages, les consignes de tri sont rappelées ; via un QR code, une carte permet de repérer l'emplacement des différents conteneurs présents sur tout le territoire, y compris ceux pour les textiles usagés.

Pour accompagner les usagers souhaitant composter leurs biodéchets, le processus de dégradation par compostage est détaillé ; via un QR code, un descriptif liste les déchets que l'on peut déposer dans un composteur.

Pour les 3 déchetteries, une carte permet de les localiser. La liste des déchets acceptés et refusés est présente, accompagnée des horaires d'ouverture.

Il se termine par les déchets textiles et de soins (DASRI et médicaments).

Son édition à 11 400 exemplaires a coûté 2 208 € TTC auprès de l'imprimerie Auffret-Plessix de Mamers.

2) Journaux intercommunaux

Le journal intercommunal n°15 de la CCHSAM a été distribué en janvier 2025 : le Service Déchets est abordé en page 15. Un article vise à informer les usagers de la difficulté rencontrée par notre prestataire de collecte des textiles, la Croix Rouge. Le nouveau guide du tri est annoncé et détaillé. Un rappel est également rédigé sur le fonctionnement du nombre de passages en déchetteries. Une annonce rassure les usagers sur la stabilité de la redevance pour l'année 2025.

Le journal intercommunal n°16 de la CCHSAM a été distribué en juillet 2025 : il comporte une page sur la gestion des déchets. En page 15, l'article principal cible la publication du guide du tri. Le redémarrage de la collecte des textiles est également annoncé. Cette page promeut également le nouveau document établi pour indiquer les documents que les nouveaux arrivants doivent fournir, le nouveau contrat signé avec les éco-organismes chargés de la collecte et du traitement des pneumatiques usagés ainsi que le tri des petits emballages métalliques grâce aux travaux du centre de tri Valorpôle72.

3) Articles sur la page Facebook et sur Internet

La page Facebook et le site Internet de la CCHSAM ont été utilisés pour communiquer sur les aspects suivants :

- Collecte des ordures ménagères décalée au lendemain en raison de la présence d'un jour férié entre le lundi et le vendredi (ou de fortes chaleurs) ainsi que le rappel des conditions d'ouverture des déchetteries.
- Tarifs 2026 de la RI pour les particuliers et pour les professionnels.

Liste des annexes

Annexe 1 : tarifs 2025 de la RI pour les particuliers

Annexe 2 : tarifs 2025 de la redevance spéciale pour les professionnels

ANNEXE 1

Tarifs de la redevance incitative de 2025 pour les particuliers



TARIFS 2025 PARTICULIERS

CHOIX	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 25 L	OU	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 50 L	OU	PANACHAGE DES DEUX TAILLES DE SACS		TARIFS 2025
					25 L	50 L	
A	2		1		-	-	190 €
B	4		2		2	1	200 €
C	6		3		2	2	210 €
					4	1	

1 rouleau = 26 sacs

Dotation supplémentaire	- Foyers ayant un enfant en bas âge (couches) - Personnes qui génèrent d'importantes quantités d'ordures ménagères en raison de leur état de santé - Assistantes maternelles à domicile
1 rouleau de 25 L ou de 50 L en fonction de la dotation choisie	=> Pas de dotation supplémentaire pour les litières d'animaux

DISTRIBUTION DE ROULEAUX DE SACS SUPPLEMENTAIRES EN COURS D'ANNEE

Dotations supplémentaires	Tarif au rouleau
Sacs 25 L	10 €
Sacs 50 L	15 €

RAPPEL

Pour les particuliers, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'accès dans les déchetteries communautaires compris dans la redevance est de 30 passages à l'année (01/01 au 31/12).

Au-delà de ce seuil, le passage supplémentaire sera facturé 10 € par passage.

ANNEXE 2

Tarifs de la redevance spéciale de 2025 pour les professionnels

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072700-20241014-DEL20241014137
en date du 17/10/2024 ; REFERENCE ACTE : DEL20241014137

GRILLE TARIFS 2025 PROFESSIONNELS - PROPOSITION

CATEGORIES	PART FIXE	CRITERE(S) / ELEMENT(S) VARIABLE(S)	TARIFS							
			Coefficient	Tranche 1	Coefficient	Tranche 2	Coefficient	Tranche 3	Coefficient	Tranche 4
RESTAURATION										
Restaurants	312,50 €	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	312,50 €	3	937,50 €	4	1 250,00 €	6	1 875,00 €
	312,50 €	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1,25	390,63 €	3,25	1 015,63 €	4,25	1 328,13 €	6,25	1 953,13 €
COMMERCES A DOMINANTE ALIMENTAIRE										
Boulangeries	200,00 €	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	200,00 €	1,5	300,00 €	2	400,00 €	2,5	500,00 €
Bouchers, charcutiers, traiteurs	312,50 €	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	312,50 €	1,5	468,75 €	2	625,00 €	2,5	781,25 €
Commerces de proximité avec une surface de vente inférieure à 100 m²	200,00 €	Surface de vente avec application d'un coefficient	1	200,00 €						
	200,00 €	Surface de vente avec application d'un coefficient	2,5	500,00 €						
Commerces avec une surface de vente entre 100 et 399 m²	200,00 €	Surface de vente avec application d'un coefficient	20	4 000,00 €						
	200,00 €	Surface de vente avec application d'un coefficient	67	13 400,00 €						
AUTRES COMMERCES (dont multi-commerces)										
Commerces de proximité issus de l'artisanat avec une surface inférieure à 100 m²	200,00 €	Surface de vente avec application d'un coefficient	1	200,00 €						
	200,00 €	Surface de vente avec application d'un coefficient	2,5	500,00 €						
Commerces et boutiques avec une surface entre de 100 et 399 m²	200,00 €	Surface de vente avec application d'un coefficient	6	1 200,00 €						
	200,00 €	Surface de vente avec application d'un coefficient								
AUTRES PROFESSIONS										
Commerces ambulants	200,00 €	Forfait Tarif B	1	200,00 €						
Professionnels du bâtiment sans salarié y compris les autoentrepreneurs (élagage, salle, maçonnerie, etc.) avec 24 passages en décharge comptés, au-delà payant	200,00 €	Forfait Tarif B	1	200,00 €						
Professionnels du bâtiment - Hors maçons et plaquistes	312,50 €	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	2	625,00 €	4	1 250,00 €	10	3 125,00 €	12,5	3 906,25 €
	312,50 €	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	4	1 250,00 €	8	2 500,00 €	20	6 250,00 €	33	10 937,50 €
Professionnels du bâtiment - Maçons et plaquistes	312,50 €	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	312,50 €	2	625,00 €	5	1 562,50 €	10	3 125,00 €
	200,00 €	Forfait Tarif B - Capacité d'accueil (2) avec application d'un coefficient	1	200,00 €	2	400,00 €	3	600,00 €	4	800,00 €
Gîtes et foyers ruraux	200,00 €	Forfait Tarif B - Nombre de chambres (3) avec application d'un coefficient	0,5	100,00 €	1	200,00 €	2	400,00 €		
Chambres d'hôtes	200,00 €	Forfait Tarif B avec application d'un coefficient	3	600,00 €						
Discothèques	200,00 €	Nombre de lits avec application d'un coefficient	0,85	170,00 €						
Hôpitaux, maisons de retraite et autres structures d'hébergement	200,00 €	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	200,00 €	2	400,00 €	4	800,00 €	6	1 200,00 €
Cliniques vétérinaires	4,10 €	Nombre d'élèves x Part fixe	1	4,10 €						
Collèges, maisons familiales rurales (MFR) et autres établissements d'enseignement (hors écoles maternelles et élémentaires)	200,00 €	Forfait Tarif B	1	200,00 €						
Centres sociaux	200,00 €	Forfait Tarif B avec application d'un coefficient	2	400,00 €						
Centres sociaux avec multi-accueil	200,00 €	Forfait Tarif B	1	200,00 €						
Centres de secours et Centres de première intervention	210,00 €	Forfait Tarif C	1	210,00 €						
Maisons d'assistantes maternelles (MAM) et micro-crèches	200,00 €	Forfait Tarif B - Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	200,00 €	2	400,00 €	4	800,00 €	6	1 200,00 €
Autres professionnels (tout le secteur tertiaire y compris les gendarmes, La Poste, etc.) et les associations ayant une activité permanente	200,00 €	1/2 Forfait Tarif B si pas de salarié puis selon effectif	0,5	100,00 €	1	200,00 €	2	400,00 €	4	800,00 €
Professions à domicile (coiffure, esthétique, bien-être, ...)	0,75 €	Nombre d'habitants	1	0,75 €						
Communes et Communauté de Communes										

(1) Effectifs en ETP :
Tranche 1 : de 0 à 2,99 salariés ou collaborateurs y compris gérants (hors apprentis)
Tranche 2 : de 3 à 5,99 salariés ou collaborateurs y compris gérants (hors apprentis)
Tranche 3 : de 6 à 8,99 salariés ou collaborateurs y compris gérants (hors apprentis)
Tranche 4 : 9 salariés ou collaborateurs et + y compris gérants (hors apprentis)

(2) Capacité d'accueil :
Tranche 1 : de 1 à 25 personnes
Tranche 2 : de 26 à 50 personnes
Tranche 3 : de 51 à 100 personnes
Tranche 4 : 101 personnes et plus

(3) Nombre de chambres :
Tranche 1 : de 1 à 2 chambres
Tranche 2 : de 3 à 4 chambres
Tranche 3 : 5 chambres et plus